



à Sedan, le 18 juillet 2013

Sedan Triathlon
25, Boulevard CHANZY
08200 SEDAN
sedan_triathlon@orange.fr
<http://sedan-triathlon.com/index.php?idp=1>

Objet : Règlement intérieur du Team Sedan Triathlon

*Ce règlement intérieur a pour objet de préciser les principaux **droits** et **devoirs** de tous les membres du Team Sedan Triathlon*

Tous les licenciés et le représentant légal des enfants mineurs doivent signer ce présent règlement, s'engageant ainsi à en respecter les principes fondateurs.

Le renouvellement de la licence l'année suivante implique l'acceptation de tout ce règlement.

Le présent règlement est adopté pour une durée indéterminée. Il peut être modifié et complété sur proposition du Comité Directeur. Il est adopté en Assemblée Générale par un vote à main levée, à la majorité des 2/3 des voix des membres présents ou représentés (à jour de leur cotisation).

I. Entraînements :

A. Généralités :

- L'accès aux entraînements du Team Sedan Triathlon est strictement réservé à ses licenciés, sauf accord exceptionnel du Comité Directeur. Toutefois, chaque débutant souhaitant découvrir le triathlon pourra bénéficier de 3 séances d'initiation avant la prise de licence.

Cas particuliers :

Dans un objectif d'accueil et de découverte du triathlon, le Team Sedan Triathlon, après autorisation du Comité Directeur, accueille les licenciés F.F.Tri. d'autres clubs, aptes médicalement.

- Le triathlète doit le respect à ses dirigeants, entraîneurs ainsi qu'à ses camarades de club, afin que les entraînements et les compétitions se déroulent dans la meilleure ambiance possible.
- Le triathlète se doit de respecter l'ensemble du matériel et des locaux mis à sa disposition par les différentes collectivités et par le club en natation, en cyclisme, en course à pied ou lors d'accès à d'autres installations sportives. Il dégage la responsabilité du club en cas de perte ou de vol de son matériel personnel.
- Les enfants mineurs doivent être confiés avant la séance à l'entraîneur ou au responsable de la séance, et récupérés par les parents après la séance auprès de l'entraîneur.
- L'entraîneur a la possibilité d'interdire à une personne de participer à une séance ou un stage, s'il juge son état physique insuffisant ou son attitude incompatible avec le bon déroulement de l'entraînement.

B. Natation :

- Pour toutes les séances, il est impératif d'être présent à l'ouverture de la porte des vestiaires (15' avant le début de la séance) de telle sorte que la séance ne soit pas coupée et interrompue par des entrées successives.
- Les triathlètes participant aux entraînements natation doivent arriver en tenue (port du bonnet de bain) pour le début de ladite séance. Ils devront ensuite suivre l'entraînement donné par le responsable sauf accord exceptionnel de celui-ci et ranger le matériel utilisé en fin de séance (y compris la ligne d'eau).
- Respecter le contenu de l'entraînement (lors de séances encadrées) ; en cas de non-respect du programme de la séance, le triathlète nagera dans une autre ligne d'eau.
- Cas particulier de la nage en eau libre. Le club possède une convention avec la ville de Sedan pour l'utilisation du lac. Les zones autorisées sont réglementées. Le port de la combinaison de néoprène y est réglementé. Le port d'un bonnet de bain de couleur vive est obligatoire.
- Les sorties natation non officielles ne sont pas encadrées. Ce sont des rendez-vous fixés entre athlètes ou via la page facebook du club. Toutefois, les équipements de sécurité sont réglementés (combinaison de néoprène et bonnet de bain). Nager en eau libre, sur un autre lieu que le lac de Sedan, ou autre que dans la partie affectée à notre activité, engage l'unique responsabilité du triathlète.

C. Vélo :

- Le **port du casque est obligatoire** sur toutes les sorties cyclistes club (stages, sorties communes...).
- Le triathlète doit prévoir son matériel de réparation, ses ravitaillements solides et liquides, et disposer d'un matériel en bon état (pneus, freins...).
- Lors des sorties vélo, les athlètes sont tenus de respecter le code de la route.
- Les sorties vélo s'effectuent sous la propre responsabilité des athlètes.
- Les sorties vélo non officielles ne sont pas encadrées. Ce sont des rendez-vous fixés entre athlètes ou via la page facebook du club. Le port du casque est recommandé, le code de la route doit être respecté.
- La sortie officielle du dimanche matin fait l'objet de point de rendez vous fixé selon la saison.
- Le triathlète, par la signature de ce présent règlement intérieur, s'engage également au respect de la charte des commandements du cycliste ci-jointe. Il s'engage également à respecter les valeurs du Team Sedan Triathlon au cours de sorties cyclistes collectives avec d'autres clubs du département.



Le vélo, ça vous sourit !

La charte des commandements du cycliste

1 - Le code de la route tu respecteras : tu le feras appliquer, notamment pour les plus jeunes et les indisciplinés, par exemple :

- à deux de front maximum, tu pourras rouler, sauf par manque de visibilité, ou si tu es prévenu que tu gênes.
- les feux rouges et les stops, tu respecteras absolument.
- l'angle mort des véhicules tu connaîtras.
- quand automobiliste tu redeviendras, tes amis cyclistes tu respecteras,... en les dépassant à un mètre en agglomération ou 1^m50 hors agglomération ; en ouvrant ta portière, tu prendras garde à lui...

2 - L'équipement obligatoire du vélo, tu retiendras : dispositifs réfléchissants, éclairage, sonnette...

3 - Le port du casque et des gants tu adopteras.

4 - Être visible tu seras : bandes réfléchissantes, vêtements de couleur criante..., pas seulement quand il y a peu de lumière.

5 - À rouler, tu apprendras, la route n'est pas une piste de course, elle ne t'appartient pas.

6 - Les trottoirs, aux enfants tu réserveras.

7 - En toute circonstance, courtois, tu resteras : d'un petit geste de sympathie, le pire des nerveux, tu apaiseras.

Pour en savoir plus :

<http://fr-fr.facebook.com/pages/Sécurité-cycliste-sur-la-route/278506285585637>
http://club.quomodo.com/carolo_cyclo_club/accueil (Cliquez sur le « le club » puis sur « charte du cycliste »)

D. Course à pieds :

- Les athlètes s'engagent à respecter les équipements mis à leur disposition.
- Les sorties course à pieds, trails non officielles ne sont pas encadrées. Ce sont des rendez-vous fixés entre athlètes ou via la page facebook du club. Pour des raisons de sécurité, le code de la route doit être respecté.
- Les athlètes s'engagent à respecter les horaires d'accès aux structures.

II. Licences

- La licence ne sera délivrée qu'après la remise par le triathlète d'un certificat médical, du règlement de sa cotisation, **du règlement intérieur du club signé**, des éventuelles pénalités de retard et du chèque de caution pour la tenue.
- Sauf changement fédéral, les licences courent du 1er Novembre au 31 Octobre de l'année N+1. Tout membre qui n'aura pas renouvelé sa licence avant cette date se verra refuser l'entrée aux divers entraînements du club. Des pénalités sont prévues par la FFTri pour le non-respect calendaire.
- Le montant de la cotisation annuelle est fixé par le Comité Directeur du club.
- Chaque membre du club doit cotiser, pas de réductions possibles accordées.

III. Organisation des compétitions par le club :

- Tout membre du club se doit de participer à l'organisation des épreuves organisées par le Team Sedan Triathlon : soit comme bénévole, soit comme concurrent si, il se fait remplacer par un bénévole non licencié au club.

Dans le cas contraire, le club ne participera pas aux frais : l'ensemble des coûts de compétition de toute la saison sera à la charge du triathlète, sauf cas particuliers, validé par le Comité Directeur.

IV. Sanctions :

- En cas de faute grave, il existe une commission de discipline, composée de 3 membres, devant laquelle le triathlète sera présenté pour répondre de ses actes. Il sera entendu à la suite d'un préavis de 15 jours. Il doit être présent devant cette commission et a la possibilité de se faire assister par un membre de sa famille ou un avocat. Les sanctions vont du simple blâme à l'exclusion du club.

V. Entraîneurs :

- Les entraîneurs devront présenter au président du club et au plus tard 30 jours après le début de leur prise de fonction :
 - Une photocopie de leurs brevets et diplômes, sur lesquels figure la date d'obtention.
- Chaque entraîneur présentera un rapport de ses activités à la demande du Comité Directeur. Ils informeront le président ou un des membres du Comité Directeur de toute absence, et adresseront aux triathlètes le programme de la séance. Dans ce cas de figure, un adhérent du club présentant les qualités et les diplômes (si nécessaire) pourra le suppléer.

VI. Participation financière sur les compétitions :

- Certaines compétitions définies par le Comité Directeur peuvent être remboursées intégralement ou en partie. Ce remboursement ne sera effectué que si l'athlète a terminé l'épreuve, a couru avec la tenue du club et a transmis au Comité Directeur ses résultats accompagnés d'un résumé de course et si possible de photos.
- Au cours des diverses compétitions, les gains reçus au titre du classement individuel restent acquis à l'athlète les ayant obtenus. Les gains reçus au titre du classement club ou par équipe seront répartis entre les athlètes composant ladite équipe.

VII. Formation et encadrement :

- Dans le cas où le club participerait financièrement à la formation technique d'un de ses licenciés (brevet d'État, brevet d'Initiateur, secourisme, etc...), ce dernier devra se tenir à la disposition du club selon des modalités définies contractuellement par le Comité Directeur.

VIII. Éthique :

- Lors des compétitions, les triathlètes du Team Sedan Triathlon s'engagent à respecter le règlement de l'épreuve, les arbitres et les membres de l'organisation. Afin d'être fidèle à l'éthique sportive, ils s'engagent également à ne pas faire usage de produits illicites (dopage). En cas de prescription médicale, le triathlète s'oblige à en informer le Comité Directeur et son entraîneur par écrit et ce dès la connaissance de ses problèmes.
- Toute personne qui sera pris en flagrant délit de prises de produits illicites dans l'enceinte du club se verra passible aux sanctions prévues dans le présent règlement.
- Les membres adhérents s'engagent à respecter les couleurs qu'ils porteront, à représenter au mieux et à ne nuire en aucune manière au nom du club et partenaires qu'ils représentent.
- Dans le cadre de sa participation ou représentation du club, chaque adhérent s'interdit tout comportement ou attitude à caractère raciste ou discriminatoire et s'engage à exclure toute démarche à caractère politique ou confessionnel.
- Les membres du club ne doivent pas utiliser les moyens de communications mis à leur disposition pour véhiculer des propos diffamatoires.
- Tout manquement aux dispositions ci-dessus pourra amener les sanctions prévues.

Tout sportif débutant ou champion s'engage :

- 1 Se conformer aux règles du jeu.
- 2 Respecter les décisions de l'arbitre.
- 3 Respecter les adversaires et partenaires.
- 4 Refuser toute forme de violence et de tricherie.
- 5 Etre maître de soi en toute circonstance.
- 6 Etre loyal dans le sport et dans la vie.
- 7 Etre exemplaire, généreux, et tolérant.
- 8 Déclarer ne pas prendre de produits ou substances dopantes

IX. Les mutations :

- Les mutations (départs et arrivées) sont visées par le président après accord du Comité Directeur.

X. Sponsors :

- Chaque membre est en droit et en devoir de rechercher et de contacter des sponsors éventuels.
- Chaque membre s'engage à porter et à mettre en valeur l'image des sponsors du club.
- Chaque membre s'engage à ne représenter aucun autre sponsor que ceux reconnus par le club et à ne porter aucune autre tenue que celle du club sans l'autorisation du Bureau.

XI. Tenue du club :

- La tenue club (maillot, shorty, tri-fonction...), support de communication pour nos sponsors et image du club, devra être portée par tout triathlète sur les courses F.F.Tri. : avant, pendant et après l'épreuve, en France comme à l'étranger. A charge de chaque licencié de veiller à disposer d'un équipement suffisant permettant de répondre à cette obligation. Le port de la tenue est obligatoire pour monter sur le podium.
- Afin de faire connaître le club, chaque licencié est invité à porter la tenue du club lors de toute épreuve sportive à laquelle il participe (cross, trail, marathon, cycloportive,...). Il en est de même lors des séances d'entraînement individuelles ou collectives.
- En cas de non port de la tenue sur une épreuve F.F.Tri., l'ensemble des coûts de compétition sera à la charge du triathlète.
- En cas de financement par le club d'une épreuve autre que celle de la FFtri, le triathlète devra également porter la tenue du club.

Les amendements éventuels portés au présent règlement seront soumis au vote de l'Assemblée Générale sur proposition du Comité Directeur ou des triathlètes.

Lu et approuvé.

Pour les mineurs :
Lu et approuvé,

Signature

Signature du représentant légal